

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
05 DECEMBRE 2017

1. APPROBATION COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 NOVEMBRE 2017

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2. CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE MUNICIPALE

PROPOSITION D'HONORAIRES : MISSION « ESQUISSE »

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition d'honoraires de MICHOT Architectes de Rennes pour la mission « Esquisse » comprenant :

- le cahier des charges pour la consultation d'un géotechnicien
- l'analyse du rapport
- le pré dimensionnement des fondations pour chiffrage.

Cette mission a pour objectifs de déterminer la faisabilité technique et financière du projet de construction de Garderie Municipale dont l'enveloppe prévisionnelle est de 350 000.00 € HT.

Après étude de la proposition, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'honoraires d'un montant HT de 2 976.00 € de MICHOT Architectes de Rennes pour la mission « Esquisse » du projet de construction de Garderie Municipale.

ETUDE DE SOL

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet de construction de Garderie Municipale, Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation d'engager une étude de sol auprès d'un géotechnicien pour une implantation dans la cour actuelle de la Bibliothèque/Garderie.

Cette étude de sol serait réalisée sur la base du cahier des charges établi par le cabinet MICHOT Architectes de Rennes dans le cadre de sa mission « Esquisse » comprenant l'analyse du rapport et le pré dimensionnement des fondations pour chiffrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser une étude de sol de la cour actuelle de la Bibliothèque/Garderie afin de déterminer la faisabilité technique et financière du projet de construction de Garderie municipale ;

PRECISE que 3 devis devront être établis pour cette étude de sol;

SOUHAITE que soit stipulé par le Géotechnicien l'opportunité de souscrire une assurance Dommage Ouvrage pour ce type d'étude ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et à engager les dépenses nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DEVIS RESTRUCTURATION ET EXTENSION - TEPCV

Monsieur le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal les devis complémentaires établis dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension de la Bibliothèque Municipale qui font l'objet d'un financement Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Après étude des devis, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le devis de l'entreprise ANDRE de Saint-Symphorien pour l'isolation de la voute centrale pour un montant TTC de 2 230.32 €;

VALIDE le plan de financement actualisé tel qu'exposé ci-après :

Nature des dépenses (1) directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques		
Contrat d'architecte		TEPCV Avenant n°1 (41 600.00 € sous réserve de conserver 20% d'autofinancement et que l'ensemble des dépenses soient éligibles)	41 600 € (encaissé 16 640 € le 4/05/2017)	67.13
Études complémentaires		Autofinancement		
Néant		Fonds propres	20 366.13 €	32.87
Travaux		Emprunt	0.00 €	0
Maçonnerie	9 035.75 €			
Dépose et divers chauffage	1 728.10 €			
Couverture	12 540.41 €			
Huisseries	16 072.31 €			
Isolation	9 902.60 €			
Dépose électricité	515.46 €			
Peinture	10 045.98 €			
Maçonnerie SAS	1 408.75 €			
Travaux en régie au 8/11/2017	716.77 €			
TOTAL HT	61 966.13 €	TOTAL		100

4. GITE COMMUNAL : CUISINE AMENAGÉE

Monsieur le 1er Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le devis établi auprès de CONFORAMA pour le remplacement de la cuisine du Gîte Communal. Le montant du devis s'élève à 3 526.51 € TTC (hors pose réalisée en régie).



Après étude du devis, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le devis de l'entreprise CONFORAMA pour le remplacement de la cuisine du Gîte communal pour un montant TTC de 3 526.41 €;

Le gîte sera fermé une quinzaine de jours en 2018 pour la réalisation de la pose en régie ainsi que des travaux de rafraîchissement.

PRECISE que des crédits supplémentaires seront inscrits au Budget Primitif 2017.

5. PROGRAMME CEE TEPCV SUR LE VAL D'ILLE-AUBIGNE DEVIS LOGEMENTS COMMUNAUX

Par délibération n°2017/90 du 15 novembre dernier, le Conseil Municipal a sollicité le CCE TEPCV pour la rénovation thermique de 4 logements communaux pour un montant estimé à 7 253.00 € HT. La Communauté de Communes nous informe que ces travaux bénéficieraient d'une prise en charge à hauteur de 4 988.00 € soit 68.77 %.

Il est soumis au Conseil Municipal cette proposition de cofinancement.

Monsieur CAILLAUD précise que le reste à charge des travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2017 est éligible au programme CEE TEPCV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de financement CEE TEPCV de la CCVIA à hauteur de 4 988.00 € concernant le devis d'un montant TTC de 7 651.92 € de la SARL ROSEM de Montreuil le Gast pour l'isolation par soufflage des combles perdus des quatre logements communaux situés aux 1 et 2 Fresche du Bois et aux 1 et 3 Chemin de la Touchette.

PRECISE que des crédits supplémentaires seront inscrits au Budget Primitif 2017.

6. BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°5

Considérant la proposition de financement CCE PECV des travaux d'isolation des logements communaux;

Considérant la délibération n°2017/103 validant le remplacement de la cuisine aménagée du Gîte Communal;

Considérant les crédits insuffisants au chapitre 65 dans le cadre de la subvention 2017 à la Coopérative Scolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la décision modificative n°5 suivante au Budget Communal 2017:

SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
6574	- Subvention Coopérative Scolaire	+ 850.00 €
60633	- Fourniture de voirie	- 850.00 €

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
2313	- Cuisine Gîte communal	+ 2 500.00 €
RECETTES		
1641	- Emprunt Cuisine gîte communal	+ 2 500.00 €
1641 op 65	- Emprunt Isolations logements Communaux	+ 2 700.00 €
1385 op 65	- CEE TEPCV Isolations logements Communaux	- 2 700.00 €

7. ECOLE COMMUNALE – RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE 2018/2019

Monsieur le Maire donne compte-rendu du Conseil d'Ecole extraordinaire de ce 5 décembre ayant pour ordre du jour le projet de modification des horaires de l'école communale à la rentrée scolaire 2018-2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE le souhait exprimé par le Conseil d'Ecole extraordinaire de ce 5 décembre de retour à une organisation sur 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi à compter de la rentrée 2018-2019 ;

Monsieur le Maire précise que les horaires de cours seraient les suivantes : 8h30 -12h00 et 14h00 à 16h30.

Madame l'Adjointe déléguée « Cantine et Affaires Scolaires » souhaite la réalisation d'une enquête auprès des parents d'élèves afin de connaître le rythme des enfants sur la prise du petit déjeuner.

PRECISE qu'une réflexion est à prévoir sur les conditions permettant de maintenir un repas le mercredi à destination de personnes retraitées.

8. DEFENSE INCENDIE REPONSE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX

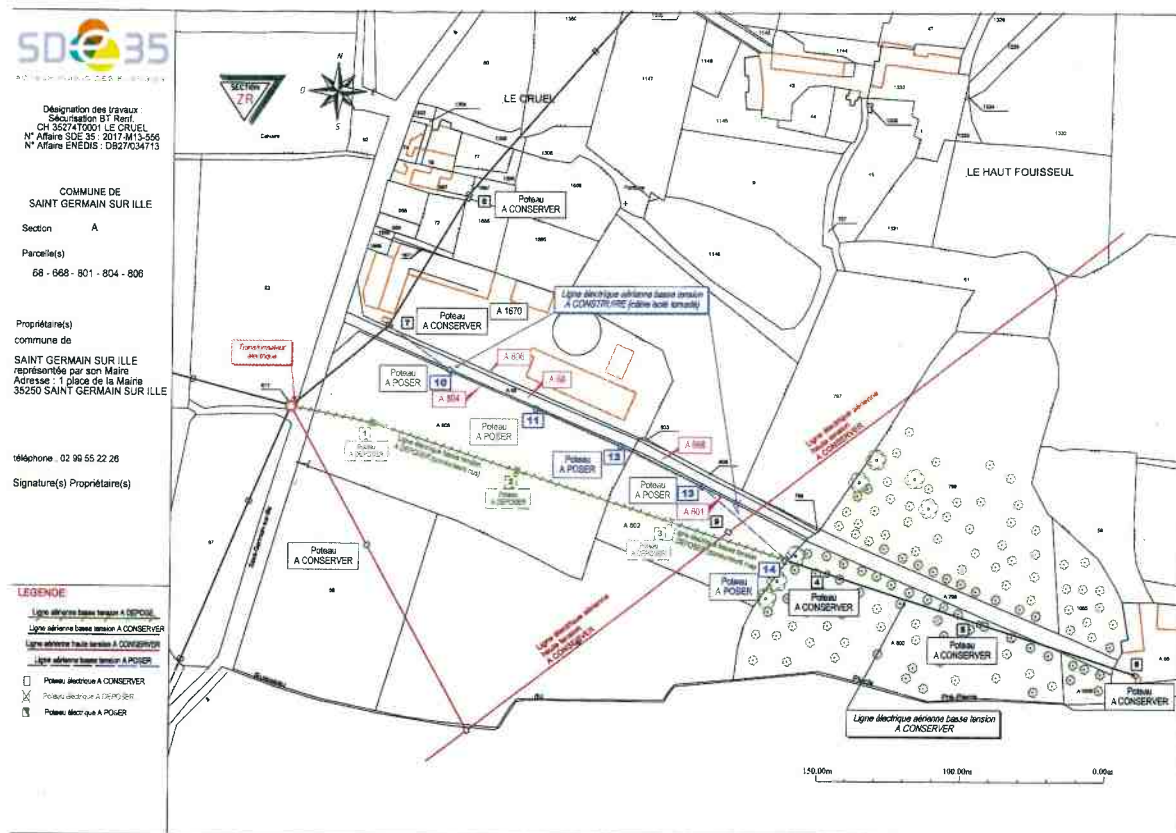
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réponse en date du 22 novembre du Syndicat Intercommunal des Eaux à la délibération n°2017/64 sollicitant auprès du Syndicat la réalisation d'une étude sur la défense incendie du territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOUHAITE exprimer auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux son incompréhension sur l'occultation de la solidarité Amont - Aval dans la réponse motivée du Syndicat.

9. SDE35 – SECURISATION LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE « LE CRUEL »

Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention proposée par le SDE35 dans le cadre des travaux de sécurisation de la ligne électrique aérienne basse tension au lieu-dit « Le Cruel »



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le SDE35 la convention proposée dans le cadre des travaux de sécurisation de la ligne aérienne basse tension au lieu-dit « Le Cruel » par un câble isolé torsadé.

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Vœux du maire sont fixés au vendredi 05 janvier 2018 à la Salle des Sports.

AMENAGEMENTS ROUTIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion programmée le 19 décembre concernant l'arrêt de transport scolaire du carrefour des 3 Chemins. Monsieur le Maire indique également qu'il sera présent à la réunion de ce 06 décembre à Saint-Servan portant sur les aménagements quatre-voies du Département. Il rappelle l'opposition ferme de la Mairie sur la création d'une quatre voies sur l'axe Saint-Aubigné/Aubigné/Cesson-Sévigné qui enclaverait la commune en l'absence d'échangeur.

PROGRAMME D'ACTION FONCIERE - RENOUELEMENT URBAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude opérationnelle sollicitée auprès de la Communauté de Communes dans le cadre d'un éventuel portage par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne des parcelles A1453 situé au Grand Roquet. Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que l'exercice d'un Droit de Préemption Urbain nécessite un projet.

PETITES CITÉS DE CARACTERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les critères d'éligibilités au label « Petites cités de caractère » pour une inscription éventuelle de la Commune. Ce label permettrait d'augmenter l'attractivité touristique de la commune avec un impact positif pour les commerces de proximité. Un groupe de travail serait à constituer pour l'élaboration du dossier afin d'étudier l'opportunité de cette labellisation au regard de ces engagements notamment financier dû à l'obligation de programme pluriannuel de valorisation du patrimoine.

AGGLOMERATION – LIMITATION DE LA VITESSE

Monsieur le Maire exprime au Conseil Municipal sa volonté de limiter la vitesse à 30 km/h sur les Avenues de la Rabine aux Fouteaux et du Tertre ainsi que la mise en place d'un cédez-le-passage sur l'axe principal au niveau du croisement rue de La Scierie/Avenue du Verger au Coq.

Monsieur le 1^{er} Adjoint et Madame la 4^{ème} Adjointe souhaitent que la sécurité de cet aménagement soit préalablement étudiée sur site en Commission.

BISTROT – RESTAURANT « LE ST GERMAIN »

Dans le cadre de l'appel à candidature pour la reprise du Bistrot-Restaurant « Le St Germain », Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la sollicitation de M. Yvan LE GOFF domicilié au 6-10 rue de La Scierie porteur d'un projet sous statut de Scic (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) qui permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour du projet commun.

Pour se constituer une Scic doit obligatoirement associer :

- * des salariés (*ou en leur absence des producteurs agriculteurs, artisans...*),
- * des bénéficiaires (*clients, fournisseurs, bénévoles, collectifs de toute nature, ...*),
- * un troisième type d'associé selon les ambitions de l'entreprise (*entreprise privé, financeurs, association, ...*).

Monsieur le Maire précise que ce statut peut-être une réponse aux difficultés d'exploitation des derniers commerces de proximité.

A l'issu des débats, le Conseil Municipal émet dans sa majorité de très fortes réserves sur ce projet qui semble prématuré, l'appel à candidature fixant la date limite de dépôt des dossiers au 12 janvier. Il est souhaité que la Communauté de Communes privilégie un porteur de projet privé pour la reprise du bistrot-restaurant « Le St Germain ».

